



STAGES VACANCES RODEZ AF

REGLEMENT INTERIEUR STAGES VACANCES RODEZ AVEYRON FOOTBALL

CONDITIONS DE VALIDATION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription sera validé par le club dès réception de l'ensemble des pièces demandées pour l'inscription à un stage vacances à savoir :

- Le dossier d'inscription dûment complété
- La fiche sanitaire de liaison réactualisée chaque année civile
- L'attestation de la licence sportive du stagiaire de la saison en cours à télécharger sur le site internet de la Fédération Française de Football ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins de 12 mois.

MOYENS DE REGLEMENT

Le règlement peut être réalisé soit en totalité dès l'inscription soit en deux fois avec un acompte de 100 € à envoyer avec le dossier d'inscription et le solde à régler le premier jour du stage.

Les moyens de règlement possibles sont les chèques vacances, les coupons sports, les chèques établis à l'ordre du RODEZ AVEYRON FOOTBALL ou l'espèce. Le virement bancaire n'est pas possible. Par ailleurs, les bons CAF et MSA ne sont pas acceptés.

Les prises en charge des CCAS ou comités d'entreprise sont possibles. Vous devez joindre le document de prise en charge au dossier d'inscription.

POSSIBILITES DE REDUCTIONS FINANCIERES

Des réductions sont possibles dans les conditions suivantes (réductions cumulables) :

- Joueur licencié au RODEZ AVEYRON FOOTBALL : 30 € pour un stage en demi-pension / 50 € pour un stage en pension complète
- Joueur licencié dans un club partenaire : 20 € pour un stage en demi-pension / 30 € pour un stage en pension complète
- Frères et sœurs : 20 € par enfant pour un stage en demi-pension / 40 € par enfant pour un stage en pension complète
- Cumul de stages sur l'année civile :
 - o 2^{ème} stage : 10 € pour un stage en demi-pension / 20 € pour un stage en pension complète
 - o 3^{ème} stage : 20 € pour un stage en demi-pension / 40 € pour un stage en pension complète
 - o 4^{ème} stage et au-delà : 30 € pour un stage en demi-pension / 60 € pour un stage en pension complète

POSSIBILITES DE REMBOURSEMENT EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE

La famille d'un stagiaire ne pouvant pas participer à un stage pour cause de maladie ou de blessure a la possibilité de demander le remboursement de tout ou partie du séjour sous réserve de la présentation d'un certificat médical conforme selon les conditions suivantes :

- Le stage sera remboursé en intégralité si le certificat médical est parvenu au siège social du club (RODEZ AF - Domaine de Vabre 12850 ONET LE CHATEAU) ou par mail (stages@rodezaveyronfootball.com) au moins 10 jours avant le premier jour du stage
- Le stage sera partiellement remboursé si le certificat médical est parvenu moins de 10 jours avant le premier jour du stage dans les conditions suivantes :
 - o Le club retiendra la somme de 50 euros si le certificat médical est parvenu moins de 10 jours avant le premier jour du stage
 - o Le club retiendra la somme de 100 euros si le certificat médical est parvenu le premier jour du stage ou après et que le stagiaire n'a participé à aucune activité lors du stage.
 - o Lorsque le stagiaire a participé partiellement au stage, sous réserve de la transmission d'un certificat médical conforme avant le dernier jour du séjour, le club remboursera la somme calculée de la manière suivante : prix du stage * nombre de jour de non-participation du stagiaire / nombre de jour total du stage
- Le club ne réalisera aucun remboursement dans les autres cas.





STAGES VACANCES RODEZ AF

POSSIBILITES POUR JOINDRE VOTRE ENFANT LORS D'UN STAGE EN PENSION COMPLETE

Le stagiaire a la possibilité d'emporter un téléphone portable. L'équipe d'animation proposera à chaque stagiaire de leur garder et de leur donner en cas de besoin. Si vous souhaitez joindre votre enfant pendant son séjour, il est préférable de l'appeler après le dîner (de 20H00 à 21H00) soit sur son téléphone personnel soit sur le numéro des stages vacances du RODEZ AF.

GESTION DES PAI ET DES TRAITEMENTS MEDICAUX

Nous vous précisons que les stagiaires ne peuvent en aucun cas conserver des médicaments dans les chambres hormis les médicaments d'urgence du type ventoline. L'assistant sanitaire du séjour est chargé de récupérer l'ensemble des médicaments le premier jour du stage et de les restituer à la fin du séjour pour l'ensemble des stagiaires ayant un Projet d'Accueil Individualisé ou un traitement médical prescrit par un médecin.

RESPONSABILITE EN CAS DE PERTE OU DE VOL

Les affaires personnelles non confiées aux animateurs ne sont pas soumises à leur responsabilité. Nous vous conseillons également de ne pas emmener d'objets de valeur. Les membres de l'équipe d'animation ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, vol ou dégradation.

CONDITIONS D'ANNULATION D'UN STAGE PAR LE CLUB

Le RODEZ AVEYRON FOOTBALL se réserve le droit d'annuler un stage pour les raisons suivantes :

- *Nombre insuffisant de participants (minimum de 15 stagiaires requis par stage)*
- *Sécurité des stagiaires non garantie liée au contexte sanitaire ou à tout autre élément difficilement prévisible*

Le cas échéant, le club prendra la décision d'annuler le stage au moins 5 jours avant le premier jour du stage et avertira les familles des enfants déjà inscrites par téléphone.

